AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (Frais annexes CFA)

**Entre les soussignés** :

**CFA *Dénomination sociale***

Situé au *(Adresse)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

N° UAI du CFA *(compléter)*

Enregistré sous le n° de déclaration d’activité *(compléter)* auprès de la Préfecture de la région *(compléter).*

Représenté légalement par *(Prénom, Nom et fonction dans le CFA)*

ci-après désigné le CFA

**L’entreprise *Dénomination sociale***

Située au *(Adresse)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

IDCC *(compléter)*

Représentée légalement par *(Prénom, Nom et qualité du signataire),* relevant de l’opérateur de compétences Entreprises de proximité est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.

ci-après désignée L’entreprise

Une convention de formation par l’apprentissage a été signée le *(date)* entre les parties mentionnées ci-dessus dans le but d’encadrer l’apprentissage de Monsieur/ Madame *(Prénom et Nom de naissance de l’apprenti, dates de début et de fin du contrat et libellé de la formation).*

Le présent avenant vise à :

Article 1er : Modification de la convention initiale : **Frais annexes - pendant le temps en CFA uniquement**

Rappel : gratuité de la formation pour l’apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

Lorsqu’ils sont financés par les CFA, l’OPCO prend en charge une partie de ces frais.

**Frais hébergement** : Oui – Non

Nombre de nuitées annuelles prévisionnelles ………..

A titre indicatif : le montant pris en charge par OPCO par nuitée est de ……….. € net de taxe

**Frais restauration** : Oui – Non

Nombre de repas annuels prévisionnels :

A titre indicatif : montant pris en charge par OPCO par repas est de ……….. € net de taxe

**Premier équipement pédagogique** : Oui – Non

A titre indicatif le forfait pris en charge par l’OPCO est de ……….. € net de taxe

Le règlement des frais annexes sera dû à réception de la facture. Les factures des frais annexes et les justificatifs afférents seront adressés directement à l’OPCO.

**Frais liés à l’accompagnement social DROM** : Oui – Non

L’Ordonnance n°2019-893 du 28 août 2019 portant adaptation de la Loi Avenir professionnel aux DROM prévoit la possibilité de moduler les niveaux de prise en charge des contrats d’apprentissage pour tenir compte des surcoûts liés à l’accompagnement social des apprentis les plus en difficulté. (Art. L.6523-2-3 1° du Code du travail)

* Accompagnement social interne. Action(s) prévue(s) :
* Accompagnement social externe. Action(s) prévue(s) :

**Article 2 – Date d’effet et durée de l’avenant à la convention**

Le présent avenant à la convention est applicable pour toute la durée de réalisation de l’action de formation, visée à l’article 1 de la convention initiale.

Les autres modalités de la convention initiale restent inchangées.

Fait en double exemplaire, à...................... le ......................

**Pour l’entreprise**

Nom et qualité du signataire

Cachet de l’entreprise cliente

**Pour l’organisme**

Nom et qualité du signataire

Cachet du CFA

*Ce modèle de convention de formation, donné à titre d’exemple, intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer dans un tel document (Art. D. 6353-1 al 2 du Code du travail). Ce document est à établir sur du papier à en-tête de l’organisme de formation en double exemplaire.*